

Objectifs

Le master Urbanisme et Projet Urbain vise à la préparation du métier d'urbaniste dans le champ de la maîtrise d'ouvrage urbaine (planification, conception, analyse, prospective territoriale) et à un apprentissage de la démarche de projet.

Ce cursus de deux années est accessible aux titulaires d'une licence. Le master Urbanisme et Projet Urbain est cohabilité avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble et fait partie des diplômes reconnus pour l'obtention de la qualification aux métiers de l'urbanisme délivrée par l'Office Profession de Qualification des Urbanistes.

L'objectif de la formation est de doter les étudiants d'une culture en urbanisme et de les initier aux techniques nécessaires à l'exercice du métier (dessin, cartographie, infographie, systèmes d'information géographique).

L'enseignement du projet urbain se fait dans le cadre de cours et d'ateliers, dans lesquels les étudiants sont invités à répondre à une commande formulée par une collectivité territoriale, des organismes parapublics et/ou privés. L'accent est mis sur les conditions d'exercice du métier d'urbaniste en France et dans les autres pays européens.

Programme

Les sessions de formation destinées aux apprentis de la deuxième année du Master associent cinq types d'enseignements :

- Le workshop : travail en groupe, en temps contraint, sur une commande d'urbanisme avec production de rendus sous formes de plans, de maquettes, de rapports écrits et de présentations orales devant des professionnels ou des élus.
- Le cours théorique : dispensé par des enseignants-chercheurs et visant à remettre en perspective les savoirs techniques avec les dernières avancées de la recherche.
- Le cours pratique : présentés par des praticiens à partir de leurs projets en cours.
- Le cas pratique ou travail dirigé : travail en groupe, en temps contraint, avec l'aide d'un enseignant praticien sur un sujet technique et d'actualité.
- Le projet de fin d'étude : mémoire à finalité professionnelle ou de recherche encadré par un tuteur universitaire et un tuteur professionnel.

Contenus pédagogiques

Les onze sessions de formation du Master « Urbanisme et Projet Urbain » 2^e année (une semaine par mois) s'organisent de la manière suivante :

Semestre 1
Septembre - Planifier les territoires CM 35H
Octobre - Aménager la ville et les espaces urbains (1) CM 35H Stratégie foncière et montages opérationnels
Novembre - Aménager la ville et les espaces urbains (2) CM 35H Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre
Décembre - Aménager la ville et les espaces urbains (3) CM 35H Produire les espaces habités
Janvier - Aménager la ville et les espaces urbains (4) CM 35H Produire la ville nature
Semestre 2
Février – Atelier de projet urbain WKSP 46H
Mars – Mettre en œuvre et gérer la ville et les territoires (1) CM 35H Urbanisme participatif et conduite de projet concerté
Avril - Mettre en œuvre et gérer la ville et les territoires (2) CM 35H Mobilités, déplacement et action publique
Mai - Mettre en œuvre et gérer la ville et les territoires (3) CM 35H Regards croisés sur la ville accessible
Juin – Atelier de projet territorial WKSP 51

Moyen pédagogique

Le modèle se base sur 3 idées majeures :

- L'apprenti co-responsable et co-constructeur de son apprentissage.
- Un tuteur enseignant-chercheur : il impulse une capacité à agir / Tutorat.
- Classes interactives et pédagogie active.
- Pédagogie de projet avec des mises en situations réelles.

Modalités d'enseignement

En présentiel + visites entreprises

Modalités d'évaluation et diplôme visé

Chaque UE est évaluée par une ou plusieurs études de cas, basé(es) sur un cas réel ou fictif. Chaque étude de cas se caractérise par une production écrite et/ou orale, individuelle et/ou collective.

Coût de la formation en apprentissage

- Entreprises privées ou assimilées (Association, EPIC, etc.)

Type de coût : Le montant financé par votre OPCO peut varier selon votre branche professionnelle. A titre d'information, le coût annuel fixé par France Compétences pour cette certification est de 8328 €. Pour connaître la prise en charge réelle de votre OPCO définie selon votre IDCC, vous pouvez consulter le site de votre OPCO ou le tableau de France Compétences (recherche par code diplôme ou RNCP)

Reste à charge pour l'entreprise : 0 €

- Employeurs publics : Coût annuel par apprenti : 6700 €

Les employeurs relevant de la fonction publique territoriale pourront bénéficier d'une prise en charge partielle par le CNFPT.

Accessibilités aux personnes en situation d'handicap

Référent handicap de l'UGA : Bénédicte GALLIOZ - accueil.sah@univ-grenoble-alpes.fr

Débouchés professionnels

A l'issue de leur formation, les étudiants se dirigent vers les métiers de consultants, de chargés d'études, de chargé de mission, d'assistant à maîtrise d'ouvrage, d'attaché territorial (spécialité urbanisme) dans les cabinets d'architecture et d'urbanisme, les bureaux d'études privés, les agences d'urbanisme, les Conseils d'architecture d'urbanisme et d'environnement, les sociétés d'économie mixte, dans les services des collectivités territoriales et chez les promoteurs publics ou privés.

Le diplôme reconnu par l'APEREAU (Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme) permet l'inscription de droit sur la liste de l'OPQU (Office Professionnel de Qualification des Urbanistes), qui amène à la qualification après deux ans d'exercice.

Certains apprentis se voient proposer des bourses CIFFRE par des agences d'urbanisme, des CAUE, des organismes d'études pour poursuivre un doctorat d'urbanisme.

Rythme d'alternance

Alors que la première année de master se déroule comme un cursus universitaire classique, la deuxième année se fait en alternance : une semaine de cours ou d'atelier, trois semaines en entreprise ou en collectivité publique.

La formation en alternance concourt à :

1. Articuler de manière dynamique et permanente savoir universitaire et savoirs professionnels dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement ;
2. Autonomiser et responsabiliser des étudiants mis en situation professionnelle sur une longue période ;
3. Permettre l'entrée progressive des étudiants dans le monde professionnel ;
4. Offrir plus rapidement les débouchés professionnels pour les jeunes diplômés de la formation.

Lieu de formation

Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine (IUGA)

14 avenue Marie Reynoard
38100 GRENOBLE

Conditions d'admission

Les étudiants du Master « Urbanisme et Projet Urbain » proviennent de formations diversifiées (niveau Bac + 3 minimum).

Les champs disciplinaires d'origine les plus fréquemment retenus sont : l'urbanisme, l'aménagement, la géographie, l'architecture, la sociologie, le paysage, les sciences de l'ingénieur, la science économique, l'histoire, le droit et la science politique. L'admission en première année s'organise de la manière suivante :

- Etablissement par les candidats d'un dossier comprenant une déclaration d'intention de quelques pages précisant les aspects dominants de la formation antérieure, les motivations pour la formation, les premiers éléments du projet professionnel envisagé, l'expérience personnelle éventuelle de pratiques d'aménagement et d'urbanisme.
- Une épreuve d'admissibilité consistant en une note de synthèse sur les questions d'aménagement et d'urbanisme. Cette épreuve est destinée à appréhender l'aptitude au raisonnement et à l'expression du candidat et son ouverture aux problèmes spécifiques de l'aménagement et de l'urbanisme.
- Une épreuve d'admission consistant en un entretien avec la commission d'admission de l'IUG organisée à partir d'un dossier individuel.
- Les jurys de sélection associent professionnels et universitaires.
- Les sélections et entretiens ont lieu en juin et en septembre.
- L'équipe pédagogique et les entreprises sélectionnent les futurs apprentis parmi la cinquantaine d'étudiants ayant obtenu leur première année de master.

Il est possible d'accéder directement en deuxième année, après l'obtention d'un master en architecture, en paysage ou en sciences de l'ingénieur ou d'une première année de master obtenue dans un autre institut d'urbanisme.

Pour les étudiants inscrits en première année de master à l'Institut d'Urbanisme de Grenoble la sélection a lieu au cours des six mois précédant le début de la deuxième année.

Elles s'organisent de la manière suivante : les étudiants intéressés par l'apprentissage doivent suivre un enseignement spécifique.

Cet enseignement porte sur la définition et l'élaboration du projet professionnel ainsi que sur la préparation à l'entretien de recrutement. Au terme de cet enseignement, l'IUG propose aux étudiants un ou plusieurs entretiens avec les entreprises offrant des postes. Puis, c'est sur la base d'un accord tacite entre l'équipe pédagogique et chaque entreprise que sont retenus les futurs apprentis.

Comment s'inscrire ?

Les étudiants intéressés par le Master « Urbanisme et Projet Urbain » doivent déposer une candidature en passant par l'application E-candidat, application qu'ils trouveront sur le site de l'Université Grenoble Alpes <http://www.univ-grenoble-alpes.fr/>

Après l'enregistrement de leur candidature et l'envoi papier à l'Institut d'Urbanisme de leur dossier, les candidats seront convoqués pour un entretien individuel devant un membre de la commission d'admission.

Les décisions de la commission d'admission seront communiquées aux candidats quelques jours après.

Responsable Pédagogique : Charles AMBROSINO

Contact admission :

Mme Lucile BLANC
UFR IUGA
Référénte formation continue de l'IUGA
14 avenue Marie Reynoard
38100 GRENOBLE
@ : lucile.blanc@univ-grenoble-alpes.fr
☎ : 04.76.82.20.54

Contact Alternance :

Mme Sandrine GARBARINO
Direction Formation Continue et Apprentissage
@ : sandrine.garbarino@univ-grenoble-alpes.fr
☎ : 04 76 01 26 19

Une question relative à l'apprentissage ?
FormaSup Isère Drôme Ardèche
3 avenue Marie Reynoard
38100 GRENOBLE
☎ : 04.76.84.56.52
@ : info@formasup-ida.com

Le Centre de Formation d'Apprentis FormaSup Isère Drôme Ardèche assure le bon déroulement, le suivi réglementaire et administratif des contrats d'apprentissage en collaboration avec **l'Université Grenoble Alpes**.

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

